

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté n° 2012-004 du 22 février 2012 portant modification d'inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État au titre de l'année 2011

NOR : DEVK1204919A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à compter de l'année 2008 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 24 janvier 2012, portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État au titre de l'année 2011 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en sa séance du 8 février 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

L'ingénieur des travaux publics de l'État dont le nom suit est retiré du tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État au titre de l'année 2011 :

131. MOSSER-DUBREU (Sophie).

Article 2

L'ingénieur des travaux publics de l'État dont le nom suit est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État au titre de l'année 2011 :

30. CAZET (Colette).

Article 3

La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2012.

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement
et par délégation :

*Le sous-directeur de la modernisation
et de la gestion statutaires,*

É. SAFFROY